



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation** : lundi 16 décembre 2024

**Présents :**

Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Hironcina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Laurent NOLIBOIS, Marie-Hélène PALLARES, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Annick SOUBIROU

**Absents :**

Jean Didier BATBY, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Jean-Pierre POUSSARD, Véronique TOUYA

**Pouvoirs :**

Sabine DEHEZ a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH a donné pouvoir à Colette LAPEYRE, Patrick POSTIS a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Laurent NOLIBOIS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>21</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>4</b>
<b>Votants</b>	<b>25</b>

**N° 20241216-026**

**SAD - CONVENTION NATUROPATHE**

VU l'avis Favorable du CST du 8 décembre 2024,

**Considérant** la volonté du CIAS du Pays Tarusate, d'œuvrer pour la prévention et le bien-être au travail des agents du Service Autonomie à Domicile (SAD) et du service Portage de Repas (PDR) du CIAS du Pays Tarusate.

**Considérant** la proposition d'intervention de Mme Roulet, dans le cadre d'une action de réflexologie plantaire.

Madame la Vice-Présidence expose,

La réflexologie est un outil qui vient stimuler les capacités d'autorégulation du corps et renforcer notre terrain. Elle vient en complément d'une hygiène de vie saine, afin de soulager les douleurs, les troubles du sommeil, détoxifier l'organisme, apaiser les troubles du transit, redynamiser les différents systèmes du corps de manière générale.

Madame Roulet propose des séances commençant par un entretien afin de cibler les problèmes, évaluer les possibles précautions ou contre-indications à la pratique. La séance est adaptée de manière individuelle. Le massage dure environ 45 minutes.



Le CIAS du Pays Tarusate met à disposition gratuitement le bureau médical de la Maison Dunié.

La prestation s'entend pour 60€ la séance d'1 heure.

Le coût du matériel sera pris en charge par le SAD du Pays Tarusate à hauteur du devis établi soit 307.80€ et restera gracieusement la propriété de l'intervenant extérieur.

La présente convention est établie pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et renouvelable par tacite reconduction

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**

**DE SIGNER** la proposition de convention ci-jointe,

**ARTICLE 2**

**D'INSCRIRE** le budget nécessaire

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 18 DEC. 2024

Patricia LOUBERE  
La Vice Présidente du CIAS



*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*